Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 27 (1939)

Heft: 554

Nachruf: In memoriam : Emma Chenevard

Autor: E.P.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

IN MEMORIAM

Emma Chenevard

Les féministes, non seulement romandes, mais suisses, ont éprouvé une perte sensible en la personne de Mlle E. Chenevard, que la mort leur a enlevée subitement le 31 juillet. L'interruption de la parution du *Mouvement Féministe* pendant les semaines qui suivirent, puis les événements dramatiques qui ont occupé tous les esprits, ont retardé ces lignes consacrées à son souvenir, mais n'ont ou atténuer la douleur des personnes qui ont eu le privilège de la connaître.

Eprise avant tout de beauté, Mlle Chenevard a cherché avidement de quoi satisfaire son idéal. Dans cette quête inlassable, et non sans inquiétude, elle s'était immédiatement et sans retour attachée à quelques grandes causes: le suffrage féminin et le pacifisme entre autres, l'un impliquant et appuyant l'autre. Son cœur brûlait du patriotisme le plus ardent: Gottfried Keller l'enchantait, et elle se délectait à la saveur des dialectes suisses-allemands. Réciproquement, nos Confédérées goûtèrent plus d'une fois, nous le savons, son originalité et son charme, son humour très fin, le sourire amusé par lequel elle réagissait contre la sottise et les préjugés. Cette douceur-là faisait sa force: quelle meilleure propagande aurait-on pu imaginer que les exquises petites choses sorties de sa plume inimitable: vers de circonstance, contes spirituellement tournés, et ses alertes dialogues ou pièces de théâtre qui remportèrent de vifs succès? Rappelons seulement la gracieuse saynète intitulée: *La révolte de Sophie,* qui eût désarmé Jean-Jacques lui-même, et sa comédie de plus grande envergure: *Après le déluge.* Il faudrait pouvoir recueillir ces ouvrages, d'un ton si rare chez nous, que Mlle Chenevard a égrenés avec nonchalance le long de son chemin.

Si sa douceur faisait sa force, son manque absolu de pédanterie faisait d'elle une adroite pédagogue. Et ce don s'épanchait au delà de la salle d'école. Que de fois, d'un mot aimable et gai, a-t-elle touché juste, critiqué sans blesser l'amour-propre! Et qu'il est douloureux, maintenant, de la ranger au nombre des « voix chères qui se sont tues » ! . . .

E. P.

Frédérique Small

(1902 - 1929)

Une toute jeune femme, une enfant presque, aurait-on dit en la voyant pour la première fois, jusqu'à ce que la maladie ait donné à ses traits une maturité inattendue.

Un corps tout menu, mais admirablement proportionné, un rire juvénile qui fusait à tout propos, un air de fillette naïve qui cachait une intelligente exceptionnellement rapide et pénétrante, une souplesse d'esprit extraordinaire, une volonté inébranlable et une persévérance que les obstacles ne faisaient que fortifier. Rien ne lui plaisait autant qu'une situation difficile, un problème que chacun déclarait insoluble, mais où elle découvrait vite la fissure par laquelle elle allait s'introduire et d'où, utilisant à la fois son esprit lucide, son instinct et son grand charme personnel, elle sortirait un jour triomphante pour la plus grande confusion de tous les sceptiques.

Une chose a rempli toute sa vie: l'Union internationale de Secours aux Enfants. L'Union n'a été fondée que le 6 janvier 1920, mais Fritzi Freund, lycéenne de 17 ans, donnait déjà depuis quelques mois ses heures de loisirs à la délégation du Comité international de la Croix-Rouge, tout en préparant sa maturité. Au cours de ces premiers mois d'existence de l'Union, la délégation de la Croix-Rouge la représentait également, aussi Mme Small disait-elle souvent en riant qu'elle avait travaillé pour l'Union avant que celle-ci fut née. Elle-même était née à Salonique en 1902, mais fit ses classes secondaires dans son pays d'origine, la Hongrie, qu'elle aimait passionnément, malgré qu'elle fut une vraie « internationale ». Elle avait des attaches de famille dans de nombreux pays d'Europe, devint britannique par mariage et vécut des périodes plus ou moins longues de sa vie dans une demi-douzaine d'autres pays.

De la délégation de la Croix-Rouge à Budapest, elle passa en août 1921 à celle de Vienne. Lorsqu'en juillet 1923, la délégation commune de l'Union et de la Croix-Rouge fut supprimée, il apparut que personne d'autre que Mlle Freund, alors âgée de 21 ans, fût plus capable d'assumer la responsabilité du travail de l'Union. Sa fraîcheur et sa jeunesse, loin d'être un obstacle, lui furent au contraire une grande aide. Les Ministres, les hauts fonctionnaires — voire les Nonces apostoliques — ne songeaient pas à se défendre devant cette enfant qui, pleine d'audace, les abordait sur un pied d'égalité, jusqu'au moment où l'attendrissement devant sa candeur faisait place au respect et à l'admiration devant son intelligence et ses talents d'organisation.

Fritzi Small avait deux qualités qui servent à transporter bien des montagnes: la conviction inébranlable de l'utilité et de la valeur de la mission de l'Union internationale de Secours aux Enfants; une confiance totale dans sa capacité de venir à bout des tâches les plus difficiles. Lorsqu'elle entreprenait quelque chose, elle n'envisageait même pas la possibilité d'un échec. Ces deux qualités la servirent tout au long de sa carrière fertile en incidents et en mésaventures de toutes sortes, mais combien riche d'expériences et de résultats magnifiques.

Son travail à Budapest l'avait amenée à collaborer à des actions de secours — cantines pour enfants et distributions de vêtements — sur une grande envergure. A Vienne, elle organisa un service important de parrainages, des ouvroirs, le premier service de berceaux circulants.

Au moment où le travail de Mlle Freund se terminait à Vienne en 1924, l'Union recevait de Bulgarie la prière d'envoyer une personne capable d'examiner les besoins des enfants dans ce pays et de donner quelques conseils utiles sur les mesures à prendre. Partie pour quelques mois, Mlle Freund resta en Bulgarie 4 ans ½. Elle s'attacha à ce pays plus qu'à aucun des autres dans lesquels elle avait travaillé auparavant ou travaillera plus tard. Elle s'y créa des amitiés profondes qui enrichirent sa vie jusqu'au bout. Alors qu'à Budapest et Vienne, elle avait commencé à travailler sous les ordres d'autres personnes, là elle put donner dès le premier abord libre cours à son énergie créatrice, car elle conquit le cœur et la confiance de tous ceux qu'elle approchait, et grâce à ce travail harmonieux, la protection de l'enfance prit en Bulgarie un grand essor. La déléguée de l'Union internationale sut travailler de telle manière que les œuvres dont elle lançait l'initiative prissent fortement racine dans le sol national. On en vit le résultat, lorsqu'après son départ, l'Union de Secours aux Enfants en Bulgarie qu'elle avait créée, continua à s'épanouir. Son travail en Bulgarie l'amena aussi bien à improviser de main de maître des secours rapides dans des cas d'urgence tels que les incidents de frontière gréco-bulgares en 1925 ou le tremblement de terre de 1928, qu'à organiser d'une façon systématique le jeu des institutions sociales destinées à améliorer les conditions de vie et de développement de l'enfant bulgare.

Lorsqu'elle quitta en 1929 ce champ d'activité, elle éprouva le besoin d'asseoir son énorme expérience pratique sur une base scientifique et passa à Bruxelles une année consacrée à des études sociales et économiques, tant à l'Université qu'à l'Ecole de Service social.

Depuis lors, son point d'attache devint Genève, mais sa qualité de déléguée lui valut de nombreux voyages, principalement dans les Balkans où elle comptait dans chaque pays de nombreux amis et admirateurs, toujours heureux de lui montrer les progrès accomplis depuis sa dernière visite, de recevoir des suggestions nouvelles pour leur travail. L'utilité de ces visites et l'estime réelle qu'elle éprouvait pour la manière dont ces pays travaillent pour l'enfant lui donnèrent l'idée de congrès régionaux. Les deux premiers eurent lieu à Athènes en 1935 et Belgrade en 1938. Elle en fût l'âme et l'on ne peut s'imaginer comment les suivants auront lieu sans elle.

Elle tenait beaucoup à étendre le rayonnement de l'U. I. S. E. en dehors d'Europe et était toujours à l'affût de possibilités de travail dans des territoires nouveaux. Le Proche-Orient et l'Afrique l'attiraient beaucoup. Lorsque la guerre italo-éthiopienne éclata, elle lutta avec acharnement contre diverses difficultés qui s'opposaient tout d'abord à l'envoi d'une mission de l'Union en Abyssinie. Elle passa 3 mois dans ce pays et y jeta les fondements d'une œuvre pleine de promesses. Elle en revint pour assister au Premier Congrès balkanique et la brusque fin de la guerre l'empêcha de repartir comme elle l'aurait voulu.

De 1936 à 1938, son principal champ d'activité devint l'Espagne. Elle fit de nombreux voyages aussi bien du côté nationaliste que républicain. Ce qu'elle y vit et entendit, ajouté à ses expériences précédentes, l'amena à réfléchir beaucoup sur les meilleurs moyens de protéger les enfants en temps de guerre. La dernière année de sa vie fut consacrée à ces préoccupations: protection internationale au moyen d'une convention, protection nationale par l'activité coordonnée et pratique des divers organismes compétents. Bien que déjà très malade, elle se rendit en juillet à Londres pour étudier sur place le projet d'évacuation des enfants de la capitale à la campagne. Et pendant ce mois de septembre, ce lui fut une souffrance morale constante de se sentir trop faible pour travailler activement. Gardant jusqu'à la fin la certitude de sa guérison, elle discuta jour après jour avec ses collaboratrices ce que serait le travail de l'Union internationale de Secours aux Enfants pendant les hostilités. Elle s'endormit doucement au matin du 23 septembre et repose maintenant à St-Georges tout près d'Eglantyne Jebb, la fondatrice et l'inspiratrice de l'Union. Deux personnalités dont le tempérament étaient à l'opposé l'un de l'autre, mais qui ont servi la même cause avec la même consécration sans réserve.

J. M. DE MORSIER.

— Que non pas, et comme à raisonner de la sorte, l'on se trompe facilement! Des articles déjà parus dans ce journal l'ont prouvé en soulignant les problèmes actuels du travail féminin, montrant comment le chômage des femmes, loin d'être résorbé, a augmenté ; quelle concurrence risquent de lui faire les offres de travail bénévole, quels dangers de baisse de salaires menacent nombre de travailleuses — et, à regarder plus loin, n'y a-t-il pas tout lieu de veiller que, là où l'on a fait appel dans le premier moment de désarroi à la main-d'œuvre féminine, on ne se débarrasse pas purement et simplement d'elle quand viendra le moment de la démobilisation ? Il n'est donc pas inutile, loin de là, de conserver cette rubrique dans nos colonnes, en l'alimentant de nouvelles glanées à droite et à gauche.

Dans le canton de Vaud

L'on n'a pas oublié la discussion très vive qui s'était engagée, et dont notre journal avait publié les échos, entre le Département vaudois de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, d'une part, et les féministes vaudoises, de l'autre, à la suite d'une circulaire de ce Département qui engageait les chefs d'entreprises industrielles et commerciales à licencier leur personnel féminin comme moyen de remédier au chômage. S'appuyant sur des chiffres et des données documentaires précises, fournis tant par le B. I. T. que par Mme Schwarz-Gagg (Berne), membre de la Commission de surveillance des fabriques, l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin a envoyé, au début de l'été, une lettre fortement motivée au Département, contestant que la participation féminine au marché du travail soit une des causes du chômage masculin, et établissant que la presque totalité de celles qui, chez nous, travaillent dans l'industrie le font par nécessité (70 % d'entre elles sont célibataires et doivent donc subvenir elles-mêmes à leurs propres besoins, et, de plus, 25 % des femmes mariées sont veuves ou divorcées, et par conséquent sans soutien). La preuve a été faite d'autre part qu'il n'est possible que dans un nombre minime de cas de remplacer des travailleuses féminines par des travailleurs masculins en chômage (et cela saute aux yeux pour peu que l'on réfléchisse ! *(Réd.)* et que l'on commet également une erreur en s'imaginant que l'on peut subitement diriger sur le travail ménager des femmes jusqu'alors employées dans l'industrie et le commerce.

L'Association suffragiste vaudoise, enfin, estimait dans cette lettre que l'exemple des pays totalitaires invoqué par la circulaire gouvernementale était extrêmement malheureusement choisi pour notre pays, et se déclarait en terminant prête à collaborer avec le Département pour encourager les jeunes filles à embrasser *volontairement* le service de maison. La réponse a été que le Département ne pouvait, faute de temps, répondre à chacun des problèmes touchés (! ! ! : *Réd.),* et qu'il se bornait à remercier l'Association pour son offre de collaboration.

En Suède

Le 1er juillet dernier est entrée en vigueur en Suède une loi qui interdit le congédiement pour raison de mariage ou de fiançailles de la femme qui travaille. Cette loi marque certainement une importante évolution de l'opinion publique dans les pays du Nord, toujours plus avancés que les nôtres quant à la conception du rôle et des droits de la femme; et pour nous, nous ne pouvons que la saluer avec joie comme un grand progrès que nous n'espérons, malheureusement, pas voir de sitôt réalisé chez nous !

Eh bien, le croirait-on ? des féministes suédoises, et non des moindres, avec lesquelles l'une des nôtres s'entretenait sur ce sujet au moment de l'adoption de la loi, n'ont pas du tout manifesté autant d'enthousiasme, ont formulé des réserves, et ont avoué une certaine hésitation sur l'attitude à prendre, tant dans les milieux féminins que parmi les femmes parlementaires. « Car, disaient-elles, il n'existe somme toute point de loi interdisant de congédier un homme pour cause de mariage, et nous, qui voulons l'égalité entre les sexes, n'y portons-nous pas atteinte en acceptant cette loi qui ne s'applique qu'aux femmes, et qui, par conséquent, est une mesure d'exception ? . . .

— Tout de même, chères amies, vous allez un peu loin ! Ce que nous devons réclamer, nous semble-t-il, ce n'est pas une égalité formaliste et par conséquent stérile, mais essentiellement la liberté pour tout être humain, homme ou femme, d'exercer l'activité de son choix. Cette liberté n'étant pas déniée à l'homme, faut-il, pour cette raison-là, refuser toute mesure légale empêchant qu'elle soit déniée à la femme ? . . . Poser la question, c'est pour nous la résoudre.

J. GUEYBAUD.

---

dent, elle trouvait encore le temps, dans la soirée, de jouer avec les enfants en villégiature, et d'avertir la Présidente du Conseil National des Femmes Italiennes, que la femme et les enfants du cantonnier du Passo Maurea, venus des pays ensoleillés de l'Italie du Sud, ne pourraient supporter les rigueurs d'un hiver alpin.

Tel fut son adieu aux montagnes.

„De tout notre cœur"

Le Journal des Nations *(Genève) rapporte cette exquise anecdote — qu'il appelle lui-même « un conte de fées en un temps où l'égoïsme sacré envahit tout » — narrée par le journaliste français bien connu, G. de la Fouchardière, au moment de la mort de la femme admirable que fut sa mère.*

Il y a cinq ans (elle avait déjà 80 ans), ma mère était encore dame visiteuse à la prison Saint-Lazare; c'est-à-dire que, pour la seule joie du dévouement, elle allait apporter à de pauvres créatures méprisées par la vertu pharisienne un peu de réconfort moral avec quelques petites douceurs matérielles.

Un jour, elle trouva dans une cellule une malheureuse fille condamnée à quinze jours de prison, et qui lui dit:

— Ce qui m'embête, Madame, ce n'est pas tant d'être en tôle. C'est que j'ai chez moi, au cinquième étage, mon chien, mes deux chats et mes oiseaux qui seront morts de faim quand je sortirai d'ici. Mais je ne sais pas pourquoi je vous raconte ça. Ce n'est pas vous qui irez leur porter à manger.

— Avez-vous votre clef? répondit simplement ma mère.

Et, tous les jours, pendant une quinzaine, cette admirable femme de 80 ans monta les cinq étages de la pensionnaire de Saint-Lazare pour soigner des animaux abandonnés dans un galetas empuanti.

Les femmes et la Société des Nations

(Suite de la 1re page.)

La Commission des questions sociales de la S. d. N. a siégé en 1939 durant la première quinzaine de juillet, date qui, vu l'interruption des vacances, et l'abondance des matières, lors de la reprise de notre parution, nous a empêchée de rendre plus tôt compte de ses travaux. Vingt gouvernements sur vingt-cinq y étaient représentés, dont treize par des femmes. L'une d'elles, Miss Castendyck (Etats-Unis), fut nommée vice-présidente, et une autre, Mrs. Bose (Indes), rapporteur général.

Passons rapidement sur les questions administratives dont eut à s'occuper la Commission, mais signalons cependant les débats qui s'engagèrent au sujet des membres correspondants. Sont ainsi désignées les organisations internationales privées — et notamment bon nombre d'organisations féminines — dont le but est en relations directes avec le programme d'activité de la Commission, et qui, autrefois, avaient le droit de s'y faire représenter par des membres appelés assesseurs, participant efficacement à ses travaux, et établissant de la sorte la plus utile collaboration entre l'officialité des gouvernements et l'initiative privée. L'on ne peut pas dire que, depuis trois ans que les membres assesseurs ont été supprimés pour faire place à un plus grand nombre de représentants de gouvernements, l'opinion publique perdant ainsi tout moyen de se faire entendre, l'activité de la Commission ait été très remarquable; et c'est sans étonnement que nous avons entendu déclarer que les méthodes de collaboration avec les membres correspondants devaient être améliorées! La déplorable bureaucratie esdénienne a là, comme ailleurs, joué un rôle néfaste, contre lequel il conviendra de prendre des précautions.

Deux rapports documentés ont été présentés, l'un par le professeur Parisot, au nom de l'Organisation d'hygiène de la S. d. N., l'autre par Mme Thibert, au nom du B. I. T., sur les travaux de ces institutions qui touchent par un angle ou par l'autre à des sujets d'intérêt pour la Commission: amélioration des conditions de la vie rurale, rééducation professionnelle des jeunes chômeurs, loisirs des jeunes travailleurs, etc., etc. Quant aux travaux proprement dits de la Commission, ils se sont divisés en deux grandes catégories: la protection de l'enfance, et la traite des femmes et des enfants. La place restreinte dont nous disposons ne nous permet malheureusement que d'effleurer les sujets traités, soit dans l'une, soit dans l'autre division.

Protection de l'enfance

Connaissance a été prise par la Commission du rapport annuellement élaboré par le Centre d'Information, et qui, indiquant toutes les innovations suvenues au cours de l'année dans la législation de différents pays, constitue une excellente base pour un échange général de vues; puis une discussion nourrie s'est engagée sur la for-